

ARRETE N°12-085

Le Maire de la Commune de MONNAIE,

VU les articles du Code de la route,
VU le Code des Communes, notamment les articles L.131-2, L.131-3, L.131-4 et L.184-13,
VU le Code de la voirie routière,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,
VU la demande de la Mairie de Monnaie 37380 - pour des travaux d'aménagement de sécurité, rue Nationale (RD 910),
CONSIDERANT que cette réglementation pourra être appliquée sans inconvénient majeur pour la circulation,

Article 1 - A compter du 26 juillet 2012 et à titre définitif,

Article 2 - Il sera implanté un plateau surélevé devant le n° 7 rue Nationale à proximité du groupe scolaire - entre le n° 1 et le n° 11 de la même rue la vitesse sera limitée à 30 km/h.

Article 3 - Toutes contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par les agents ou fonctionnaires dûment assermentés préposés à la police de la circulation et poursuivies conformément à la loi.

Article 4 – VALIDITÉ DE L'ARRÊTÉ

Elle est consentie, en ce qui concerne l'occupation de la dépendance domaniale pour une durée illimitée à dater du 26 juillet 2012.

Article 5 - M. le Maire de MONNAIE, Mme la Chef de Service Territorial d'Aménagement du Nord-Est, M. le Directeur Départemental des Territoires-UT de Tours, M. le Commandant du groupement de gendarmerie d'Indre-et-Loire, la Brigade de MONNAIE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté et de son affichage partout où cela sera nécessaire.

Arrêté dont une ampliation sera adressée pour information à :

- M. le Directeur Départemental de la DDT 37 (SAD),
- M. le Préfet d'Indre-et-Loire (Bureau de la circulation),
- M. le responsable de l'unité AUDT,
- M. le Directeur des Services Départementaux d'Incendie et de Secours d'Indre-et-Loire à Tours,
- M. le Général commandant la C.M.D à Rennes,
- M. le Président de l'Union Régionale des Syndicats des Transporteurs du Centre à Blois,
- M. le Président de la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs,
- Mme la Présidente de la Communauté de Communes Touraine Nord Ouest,
- Touraine Fil Vert.

Fait à MONNAIE, le 25 juillet 2012

Le Maire,



E. MUSSET